



# Assemblée générale

Distr. LIMITEE

A/AC.241/L.29 12 février 1996

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION CHARGE D'ELABORER UNE CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS LES PAYS GRAVEMENT TOUCHES PAR LA SECHERESSE ET/OU LA DESERTIFICATION, EN PARTICULIER EN AFRIQUE Huitième session 5-16 février 1996 Point 7 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR LES TRAVAUX DE SA HUITIEME SESSION

## Projet de rapport

Rapporteur par intérim : M. José Urrutia (Pérou)

# I. INTRODUCTION

# Ouverture et durée de la session

1. La huitième session du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, s'est tenue à Genève du 5 au 16 février 1996. Cette session a été convoquée en application du paragraphe 3 de la résolution 50/112 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1995, intitulée "Elaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique". A sa huitième session, le Comité a tenu \_\_ séances (lère à \_\_).

#### II. QUESTIONS D'ORGANISATION

## A. <u>Bureau du Comité</u>

- 2. A sa sixième session, le Comité a décidé, conformément au paragraphe 3 a) de sa résolution 6/1, que le Groupe de travail I comprendrait un vice-président supplémentaire. En conséquence, le Comité a élu à sa 5ème séance, le 7 février, M. Franklin C. Moore (Etats-Unis d'Amérique) vice-président du Groupe de travail I par acclamation.
- 3. Le Bureau du Comité, tel que celui-ci l'a élu à ses sixième et huitième sessions était composé comme suit :

<u>Président</u>: M. Bo Kjellén (Suède)

<u>Vice-Présidents</u>: M. René Valéry Mongbe (Bénin)

M. T.P. Sreenivasan (Inde) M. José Urrutia (Pérou)

Rapporteur: M. Nikita F. Glazovsky (Fédération de Russie)

Groupe de travail I

<u>Président</u>: M. Mourad Ahmia (Algérie)

<u>Vice-Présidents</u>: M. Mohammad Reza H.K. Jabbary (République

islamique d'Iran)

M. Erwin Ortiz-Gandarillas (Bolivie)

M. Franklin C. Moore (Etats-Unis d'Amérique)

<u>Groupe de travail II</u>

<u>Président</u>: M. Takao Shibata (Japon)

<u>Vice-Présidents</u>: M. David Etuket (Ouganda)

M. Anatoli M. Ovchinnikov (Ouzbékistan)

B. Adoption de l'ordre du jour

- 4. A la lère séance, le 5 février, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après :
  - 1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
  - 2. Préparatifs de la Conférence des Parties
  - 3. Action spécifique
    - a) Mesures urgentes en faveur de l'Afrique
    - b) Mesures prises dans les autres régions
  - 4. Etat de la signature et de la ratification de la Convention
  - 5. Examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires

- 6. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la neuvième session
- 7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa huitième session.

## C. Participation

- 5. Des représentants des Etats ci-après ont participé à la session : [à compléter]
- 6. Les bureaux et organes des Nations Unies ci-après étaient représentés : [à compléter]
- 7. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées : [à compléter]
- 8. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : [à compléter]
- 9. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées : [à compléter]

## D. <u>Documentation</u>

- 10. On trouvera à l'annexe \_\_ du présent rapport la liste des documents dont le Comité était saisi à sa huitième session [à compléter].
  - E. Accréditation des organisations non gouvernementales
- 11. A sa lère séance, le 5 février, le Comité, tenant compte du paragraphe 19 de la résolution 47/188 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992, et de l'article 49 du règlement intérieur du Comité (A/AC.241/3), a décidé d'approuver l'accréditation des organisations non gouvernementales dont la liste figure dans le document A/AC.241/9/Add.11 (voir annexe \_\_\_, décision 8/1 [à compléter]).

\_\_\_\_